

REÇU

26 AVR. 2022



Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Yannick AVEZA
Courriel : Yannick.aveza@ars.sante.fr
Téléphone : 04/68/11/55/13

Date : 19 avril 2022
Ref : AA_PLU_Montredon-maire

Monsieur le Maire de Montredon Corbières
Hôtel de Ville
2 Rue Albin Richou
11100 – MONTREDON DES CORBIERES

OBJET : 5^{ème} modification du P.L.U. de Montredon des Corbières
REF : Votre transmission du 12/07/2021

Monsieur Le Maire

Par lettre citée en référence, vous m'avez communiqué la 5^{ème} modification du PLU de votre commune.

Vous voudrez bien vouloir trouver ci-joint copie du courrier, que j'adresse ce jour à monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement chargé de la synthèse des avis de l'État, et ce, quant aux éventuelles observations que j'ai été appelé à émettre sur les documents que vous m'avez soumis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur Général
La Déléguée départementale adjointe


Dominique MESTRE-PUJOL

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Yannick AVEZA
Courriel : Yannick.aveza@ars.sante.fr
Téléphone : 04/68/11/55/13

Date : 19/04/22
Ref : AA_PLU_Montredon C

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
105, Boulevard Barbès
11838 – CARCASSONNE Cedex 9

OBJET 5ème Modification du PLU de la Commune de Montredon des Corbières

Par courrier en date du 14/04/2022, Monsieur le maire de Montredon des Corbières m'a fait parvenir un exemplaire de la 5ème Modification du P.L.U., tel qu'arrêté par délibération du Conseil Municipal.

Après examen des différentes pièces du dossier, je n'ai aucune observation à formuler quant à la publication en l'état de la 5ème Modification du document arrêté par la commune de Montredon des Corbières.

**P/Le Directeur Général
La Déléguée départementale adjointe**

Dominique MESTRE-PUJOL